La praire

Taille autorisée : 4,3 cm

Habitat : **sable grossier** Particularités :

stries épaisses horizontales



Outils autorisés : binette, couteau à palourde, cuillère, griffe et râteau Limité à 100 unités/personne/jour

L'ormeau

Taille autorisée : 9 cm du 01/09 au14/06 limitée à 20 unités/personne/jour



Habitat : sous les rochers

Particularités : **ovale intérieur nacré**Outils autorisés : **couteau, croc et cro-**

chet

Pêche sous-marine interdite

Les poissons

Bar: 42 cm Mulet: 30 cm
Sole: 24 cm Hareng: 20 cm
Plie/Carrelet: 27 cm Sardine: 11 cm
Maguereau: 20 cm Dorades: 23 cm

Le marquage des poissons est obligatoire



Quelques précautions:

Veiller à consulter la réglementation en vigueur.

Connaître les horaires des marées et s'informer de la météo.

Prévenir de son lieu de pêche et de son heure de retour. S'habiller de couleurs vives. Conserver vivants les coquillages jusqu'au moment de leur consommation ou cuisson. Pour connaître l'état sanitaire des zones de pêche : www.pecheapied-responsable.fr

Les pratiques respectueuses de l'environnement :

Respecter la <u>taille minimale</u>, la <u>période</u> de pêche et prélever une <u>quantité raisonnable</u>. Ne <u>pas prélever</u> les <u>femelles ayant des œufs</u>. Utilisez les outils adaptés.

Respecter le milieu de vie des animaux : remettez délicatement les cailloux à leur place.

Attention:

Afin de protéger la ressource, la pêche des coques est interdite dans l'anse d'Yffiniac

au sud du ligne St-Laurent-pointe du Grouin (Arrêté Préfectoral du 24/11/2017)



Site de l'Etoile 22120 Hillion 02 96 32 31 40 rn.saintbrieuc@espaces-naturels.fr www.reservebaiedesaintbrieuc.com 5 rue du 71ème Régiment d'Infanterie 22044 Saint-Brieuc Cedex 2 02 96 77 20 00 accueil@saintbrieuc-agglo.fr www.saintbrieuc-agglo.fr



18 C Rue du Sabot 22440 Ploufragan 02 96 33 10 57 vivarmor@orange.fr www.vivarmor.fr





La pêche à pied récréative est une activité qui connaît un grand essor depuis quelques années. En effet, de plus en plus nombreux sont ceux qui attendent les grandes marées pour enfiler leurs bottes et aller récolter ce que la mer a laissé derrière elle.

Quelle joie de gratter quelques moules sur les rochers, d'attraper les étrilles cachées sous les blocs ou un beau dormeur qui attend dans une faille le retour de la marée! Cependant, il ne faut pas perdre de vue que cette activité est réglementée et que certaines pratiques peuvent contribuer à la baisse des ressources marines...

Petite bête deviendra grande...

Les tailles minimales de capture correspondent aux tailles de maturité sexuelle des animaux.

L'huître creuse

Taille autorisée : 5 cm

Habitat:

sur les rochers

Particularités :

solidement fixée

Outil autorisé :

teau

marteau et burin. cou-

limitée à 60/personne/jour



L'huître plate

Taille autorisée : 6 cm

Habitat: surles rochers

Particularités : solidement fixée

Outil autorisé:

marteau et burin,

couteau

limitée à 60 /personne/jour



La moule

Taille autorisée :

4 cm Habitat:

fixée au rocher Particularités

bleu noir ou brun

Outils autorisés:

couteau, griffe

limitée à 300/personne/jour



Taille autorisée 2.7 cm

Habitat: sable, vase

Particularités : stries verticales

Outils autorisés :

binette, couteau à palourde, cuillère, griffe, râteau

limitée à 300/personne/jour

La palourde

Taille autorisée : 4 cm Habitat:

sable, vase Particularités:

finement striée

Outil conseillé :

binette, couteau à palourde, cuil-

lère, griffe, râteau

limitée à 150/personne/jour

La crevette grise (crangon)

Taille autorisée : 3 cm (pêche conseillée de

septembre à décembre)

estuaire

Particularités : aplatie, grise,

couleur sable

Outil conseillé : haveneau



La crevette rose (bouquet)

Taille autorisée : 5 cm

Habitat: mares rocheuses.

algues

Particularités: translucide Outil conseillé: haveneau,

épuisette



La coquille Saint-Jacques

Taille autorisée : 11 cm du 1/10 au 14/05

limitée à 30 unités/plongeur/jour

Habitat : fond de sable grossier, banc de

maërl

Particularités : stries verticales

Outil autorisé : épuisette

Pêche en apnée limitée aux horaires de la pêche professionelle

(voir Affaires maritimes)

L'étrille

Taille autorisée : 6.5 cm Habitat: sous les rochers Particularités : pattes

arrières palmées

Outil conseillé: main. cro-

chet non pointu



Le tourteau (dormeur)



Taille autorisée : 14 cm Habitat : sous les rochers, dans

les failles

Particularités : du rose au brun Outil conseillé : main, crochet

non pointu

Le couteau

Taille autorisée : 10 cm

Habitat : sable

Particularités : valves symétriques rectangles

Outil autorisé : gouge couteau

limitée à 60/personne/jour



Le homard

Taille autorisée : 8,7 cm (céphalothorax) Habitat : sous les rochers, dans les failles

Particularités : bleu, grosses pinces

Outil conseillé : main, crochet non pointu

Le marquage est obligatoire :



L'araignée

Taille autorisée : 12 cm

Pêche conseillée en mai/juin et limitée à 6 unités/plongeur/jour

Habitat: parmi les rochers

Particularités : triangulaire, épineuse

Outil conseillé: main

